



Collectif citoyen

« Amoureuses et amoureux de la rade de Brest »
6, rue Commandant L'Herminier
29480 Le Relecq-Kerhuon

Monsieur le Préfet du Finistère
42, boulevard Dupleix
29320 QUIMPER Cedex

- Objet : Sollicitation pour une mise à jour de la cartographie des zones basses littorales exposées aux risques de submersion marine
- PJ: 1) Carte d'information sur les risques de submersion marine utile aux autorités publiques pour l'application des règles d'urbanisme, Communes de GUIPAVAS LE RELECQ-KERHUON, zones n°57a et 58a
2) Notice technique d'accompagnement des cartes des zones exposées au risque de submersion marine
- Copie : Nadège Havet, sénatrice du Finistère, Jean-Charles Larsonneur, Didier Le Gac, Graziella Melchior, Mélanie Thomin, députés et députées des 2ème, 3ème, 5ème et 6ème circonscriptions du Finistère, Tifenn Quiguer, vice-présidente Brest Métropole

Le Relecq-Kerhuon, le 10 janvier 2023

Monsieur le Préfet,

Nous sommes un collectif de citoyens (parmi lesquels quelques élus municipaux du Relecq-Kerhuon) inquiet des risques induits à terme par un projet de construction immobilière sur le site de la Cantine au Relecq-Kerhuon, situé en zone d'aléa moyen de submersion marine et pour une moindre surface en zone d'aléa « lié au changement climatique à l'horizon 2100 ».

A ce titre, nous avons récemment été reçus par Madame Tifenn Quiguer, 2ème Vice-Présidente chargée des questions d'urbanisme à Brest Métropole. Elle était accompagnée de Monsieur Christophe Dubois, chef de projets à la Mission Projets et Équipements Métropolitains et de Monsieur Nicolas Gourvès, collaborateur de cabinet auprès du Président de Brest Métropole.

Madame Quiguer nous a indiqué comprendre et même partager nos préoccupations quant à l'accroissement des risques de submersion marine sous l'effet du réchauffement du climat pour lequel le GIEC alerte les décideurs avec une urgence croissante. Elle nous a indiqué que Brest Métropole allait revoir son PLU au second semestre 2023 et attendait de l'État une actualisation de la cartographie des zones basses littorales exposées au risque de submersion marine.

Cette cartographie des zones basses littorales exposées au risque de submersion marine a été mise à jour par la DDTM29 en 2013, en remplacement de celle de 2011. Dans la notice d'accompagnement de ce document on peut lire :

Les directives nationales cadrant la détermination des zones exposées au risque de submersion marine intègrent la prise en compte des conséquences du changement climatique sur la base des hypothèses d'élévation du niveau marin du « scénario pessimiste » de l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC, Le climat de la France au XXIe siècle Volume 3, Évolution du niveau de la mer, février 2012).

Le document de l'ONERC cité en référence précise que, selon les projections du rapport du GIEC de 2007, entre les périodes 1980-1999 et 2090-2099 l'élévation du niveau moyen mondial de la mer serait comprise entre 18 à 59 cm et qu'il faudrait ajouter une marge supplémentaire de l'ordre de 10 à 20 cm d'augmentation pour tenir compte d'une accélération de la fonte avec le réchauffement climatique.

La notice (en pj) de la carte des zones basses littorales exposées au risque de submersion marine (DREAL Bretagne DDTM29, novembre 2013) précise que le niveau marin de référence (NMR) correspond au niveau marin centennal augmenté de 20 cm afin de prendre en compte les hypothèses d'élévation du niveau marin liée aux effets du changement climatique. Les zones d'aléa « moyen » (en orange) correspondent aux zones situées entre 0 et 1 m sous le NMR, ce qui correspond pour le maximum de la fourchette à l'élévation minimale attendue du niveau moyen mondial de la mer. Les zones d'aléa « lié au changement climatique » (en jaune), zones situées entre 0 et 40 cm au-dessus du NMR, correspondent à l'intervalle entre les élévations minimale et maximale attendues du niveau moyen mondial de la mer.

La marge de 10 à 20 cm d'augmentation pour tenir compte d'une accélération de la fonte due au réchauffement climatique n'a donc pas été prise en compte.

Par ailleurs, le GIEC a aussi prévu que dans un scénario d'émissions très élevées, le niveau de la mer pourrait s'élever de 61 à 110 cm. De plus, l'augmentation de la chaleur des océans fragilise et menace de libérer les glaciers de l'Antarctique, ce qui risque d'entraîner une fonte importante de la calotte glaciaire et rend possible une élévation du niveau de la mer de deux mètres d'ici 2100 en cas d'émissions élevées. Comme vous le savez, le manque d'engagement des États en faveur de la réduction des émissions de gaz à effets de serre rend le GIEC de plus en plus alarmiste.

Dans ce contexte, compte tenu de l'évolution des connaissances scientifiques et des observations faites depuis 2012, il nous semble qu'une mise à jour de la cartographie des zones basses littorales exposées au risque de submersion marine mériterait d'être effectuée sans attendre. Nos concitoyens et nos élus seraient ainsi parfaitement informés du niveau de risques lié à la construction d'un ensemble immobilier sur le site de la Cantine, au Relecq-Kerhuon.

Il nous apparaît que le principe de précaution qui s'impose aux administrations, introduit en droit français par la loi Barnier du 2 février 1995 sur le renforcement de la protection de l'environnement, devrait permettre dès aujourd'hui aux services concernés de la Préfecture du Finistère (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) d'opérer la mise à jour de cette cartographie ; aussi, nous vous sollicitons à cet effet.

Nous vous remercions par avance pour l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre requête et pour la réponse que vous pourrez nous apporter.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre profond respect

Pour les « Amoureuses et amoureux de la rade de Brest »

Jean-Pierre MONOT



Philippe HENRY

